

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 28 NOVEMBRE 2023

Date de convocation	22/11/2023
Nombre de conseillers en exercice	42
Nombre de conseillers présents	30
Votes par procuration	9
Votes exprimés	39

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à 20h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Causse à l'Aubrac s'est réuni à la salle des fêtes de Coussergues - PALMAS D'AVEYRON, sous la présidence de Christian NAUDAN, Président.

Présents :

BERTHOLENE : Christophe BERNIE, Christine PRESNE

CAMPAGNAC : Eliane LABEAUME

CASTELNAU DE MANDAILLES : Sandra SIELVY, Gérard TARAYRE

GAILLAC D'AVEYRON : François LACAZE

LA CAPELLE BONANCE : Jean-Louis SANNIE

LAISSAC SEVERAC L'EGLISE : David MINERVA, Mireille GALTIER, Olivier VALENTIN, Jean-François VIDAL

PALMAS D'AVEYRON : Marie Noelle DOMERGUE, Jérôme LAGRIFFOUL

PIERREFICHE D'OLT : Raphael BACH

PRADES D'AUBRAC :

POMAYROLS : Christine VERLAGUET

SAINTE EULALIE D'OLT : Christian NAUDAN

SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC : Marc BORIES, Hervé LADSOUS, Bruno VEDRINE

SAINT LAURENT D'OLT : Alain VIOULAC, Nathalie LAURIOL

SAINT MARTIN DE LENNE : Sébastien CROS

SAINT SATURNIN DE LENNE : Yves BIOULAC

SEVERAC D'AVEYRON : Mélanie BRUNET, Françoise CAPUS, André CARNAC, Damien LAURAIN, Jean-Marc SAHUQUET, Maryse CAZES CORBOZ

VIMENET : Laurent AGATOR

Excusés avec pouvoirs :

Nathalie LACAZE qui a donné procuration à Christine PRESNE, Françoise RIGAL qui a donné procuration à David MINERVA, Régine ROZIERE qui a donné pouvoir à Françoise CAPUS, Florence PHILIPPE qui a donné pouvoir à Marc BORIES, Jean-Michel LADET qui a donné pouvoir à Eliane LABEAUME, Roger AUGUY qui a donné pouvoir à Christine VERLAGUET, Jérôme de LESCURE qui a donné procuration à Mélanie BRUNET, Laurence ADAM qui a donné procuration à Bruno VEDRINE, Thierry BOURREL qui a donné procuration à Damien LAURAIN.

Absents :

Isabelle LABRO

Absents excusés

Christine SAHUET, Edmond GROS

Secrétaire de séance :

Nathalie LAURIOL

2- PLUi - PADD débat

Nomenclature : 2.1

Rapporteur : Le Président

Lors de sa séance du 29 septembre 2023, le conseil communautaire a débattu sur le PADD tel qu'il s'est construit entre janvier 2023 et aout 2023, conformément à l'article L.153.12 du code de l'urbanisme qui prévoit : « un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables [...] au plus tard deux mois avant le l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

Lors de cette réunion, toutes les observations et remarques émises au cours des débats organisés en conseils municipaux, avaient été prises en compte dans le PADD final.

En octobre 2023, postérieurement à la réunion du conseil communautaire du 26 septembre, l'entreprise MONTEA qui projetait une installation sur la zone d'activités du Ménaldesque, a déclaré qu'elle renonçait à son projet. Le PADD a été fortement impacté par ce retrait dans la mesure où compte tenu de l'ampleur des travaux d'aménagement, la communauté de communes avait sollicité la région afin que la ZAE soit reconnue d'intérêt extra communautaire. Le taux d'économie de consommation foncière serait moins favorable, passant de 40% à 30%.

Il est proposé au conseil communautaire de débattre de cette nouvelle version du PADD.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

- Prend acte du débat qui a eu lieu concernant la nouvelle version du PADD

Fait et délibéré à Coussergues- PALMAS D'AVEYRON
Le 28 novembre 2023

Le Président
Christian NAUDAN

Certifié exécutoire
Par transmission au contrôle de légalité le